



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# QUI fait QUOI dans le domaine de l'EAU ?

Missions de l'État  
et des collectivités territoriales  
en Seine-Maritime

**DISE**  
**DISE**

Délégation InterServices de l'Eau  
Seine-Maritime

octobre 2010

# SOMMAIRE

<b>La politique de l'eau de l'Etat et des collectivités territoriales</b>	<b>3</b>
Communes et EPCI	5
Eau destinée à la consommation humaine	6
Eaux usées, eaux pluviales	7
Prévision des crues, inondations, risques	8
Activités industrielles et élevages	9
Mer, pêche, baignades, ports et sports nautiques	10
Protection des milieux aquatiques	11
Pollutions diffuses (nitrates, pesticides, érosion)	12
Acquisition de connaissances	13
Police administrative et police judiciaire	14
L'agence de l'eau, le Conseil général et le Conseil régional	15
En résumé, qui fait quoi ?	18
<b>Coordonnées des services de l'Etat et établissements publics intervenant dans le département dans le domaine de l'eau</b>	<b>20</b>
<b>Glossaire</b>	<b>22</b>



## LA POLITIQUE DE L'EAU DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'Etat définit la politique nationale de l'eau et assure la coordination administrative. Le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) coordonne l'action des autres ministères dans ce domaine. L'Etat dispose de nombreux relais régionaux et départementaux assurant l'application des mesures réglementaires et autres missions qui vous sont présentés dans les pages de ce « Qui fait quoi ».

\*\*\*

***Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification à l'échelle du bassin Seine-Normandie qui fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il fixe notamment des objectifs de bon état des eaux d'ici 2015.***

***Pour en savoir plus :***

*[www.dise.seine-maritime.agriculture.gouv.fr](http://www.dise.seine-maritime.agriculture.gouv.fr)*

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) correspond à la représentation régionale du MEEDDM. Elle diffuse la politique nationale et assure le cadrage des services départementaux.

Au niveau départemental, la Délégation InterServices de l'Eau, DISE, assure la cohérence de l'action des services de l'État dans la mise en œuvre des **politiques de l'eau, de prévention des inondations, de lutte contre l'érosion et de maîtrise des ruissellements**. Le programme d'actions annuel de la DISE repose sur les orientations du SDAGE.

## LA POLITIQUE DE L'EAU DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (suite)

Les services membres de la DISE sont :

- la Préfecture de Rouen
- la sous-préfecture de Dieppe
- la sous-préfecture du Havre
- la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
- la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP)
- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
- l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)
- l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (Onema)

La Direction InterRégionale de la Mer (DIRM), le Conseil Général de la Seine-Maritime et les parquets de Rouen, du Havre et de Dieppe sont membres associés.

La mission d'animation de la DISE a été confiée par le Préfet à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Elle coordonne l'ensemble des services de l'Etat sus-cités pour mettre en œuvre dans le département de la Seine-Maritime le programme d'actions concernant la politique nationale. Elle assure également l'information auprès des acteurs concernés.

Elle est aussi guichet unique financier pour les demandes de subventions au **Comité Technique Qualité Environnement (CTQE)** (voir page 15).

Enfin, elle est en charge de la mise en place de l'**observatoire des services d'eau et d'assainissement** (voir page 5).

## COMMUNES ET EPCI

Chaque commune est responsable des investissements et de la gestion du **service de l'eau potable et de l'assainissement** (collectif et individuel) ainsi que des **eaux pluviales et de ruissellement**. Les communes peuvent se regrouper en Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) pour assumer ces missions. La commune ou l'EPCI exerce le contrôle et l'évaluation des performances de ses services. La collectivité organisatrice des services participe à l'**observatoire des services d'eau et d'assainissement** (voir encadré).

Pour les communes littorales, le maire est aussi la personne responsable des eaux de baignade (PREB).

Dans le domaine de la **prévention des inondations**, des syndicats de bassins versants assurent la maîtrise d'ouvrage des études et travaux nécessaires.

### Le pouvoir de police du maire

Le maire, titulaire de certains pouvoirs de police (L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) doit assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques sur le territoire de sa commune. Il est notamment chargé de réprimer les dépôts, déversements, déjections, projections de toute matière ou objet de nature à nuire, en quelque manière que ce soit, à la sûreté ou à la commodité du passage ou à la propreté des voies

susmentionnées et, de prévenir par des précautions convenables et de faire cesser les accidents, fléaux calamiteux (inondations, rupture de digue, etc) et les **pollutions de toute nature**.

En temps qu'officier de police judiciaire, le maire peut **constater les infractions et les pollutions**.

*Mis en place en 2009, l'observatoire des services d'eau et d'assainissement joue un rôle d'évaluation des services à destination des usagers et des collectivités. Il est alimenté par les données issues des Rapports du Prix et de la Qualité des Services (RPQS) réalisés annuellement par les collectivités organisatrices et obligatoires depuis 1995.*

**Pour en savoir plus :**

[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

[www.dise.seine-maritime.agriculture.gouv.fr](http://www.dise.seine-maritime.agriculture.gouv.fr)

# EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE

Le pôle Santé-Environnement de l'ARS organise le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et assure à ce titre, l'information aux abonnés sur la qualité des eaux distribuées.

En matière de protection de la ressource utilisée à des fins de consommation humaine, et en lien avec le bureau de la police de l'eau de la DDTM pour les aspects « prélèvements en eaux souterraines et superficielles », le pôle Santé-Environnement instruit les dossiers de Déclarations d'Utilité Publique de périmètres de protection de captages et d'autorisations de prélèvement. Dès lors que les prescriptions réglementaires sont fixées dans ces périmètres de protection, les agents du pôle Santé-Environnement sont chargés de veiller à leur application, notamment en réalisant des inspections sur site.

## Santé publique

Lorsqu'un projet peut impacter la santé publique, le pôle Santé-Environnement de l'ARS est également consulté par le bureau de la police de l'eau de la DDTM lors de la phase d'instruction des dossiers relatifs à l'eau et aux milieux aquatiques et par les inspecteurs des installations classées du services Risques de la DREAL dans le cadre des demandes d'autorisation d'exploiter des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

**Contacts :**  
*ARS/Pôle Santé Environnement  
DDTM/SRMT/Bureau de la police de l'eau  
DREAL/Service Risques*



*Reservoir et local Jumièges*

## EAUX USÉES, EAUX PLUVIALES

Le bureau de la police de l'eau de la DDTM assure l'instruction des projets induisant un rejet dans le milieu tel que :

- la construction ou la réhabilitation des systèmes d'assainissement (station d'épuration et réseau de collecte) ;
- l'épandage des boues de station d'épuration ;
- la gestion des eaux pluviales.

Le Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE) du Département assure une mission d'animation et de conseil technique pour accompagner les collectivités dans la gestion et l'optimisation de leurs systèmes d'assainissement.

### **Contacts :**

***DDTM/SRMT/Bureau de la police de l'eau  
Département/SATESE***



*Station d'épuration d'Anquetierville*

## PRÉVISION DES CRUES, INONDATIONS, RISQUES

Le bureau des risques naturels de la DREAL coordonne au niveau régional les actions en matière de risques naturels.

Le bureau des risques et nuisances de la DDTM élabore les **plans de prévention des risques naturels** dont l'objectif est de cartographier les zones soumises aux risques naturels (inondations notamment) et d'y définir les règles d'urbanisme, de construction et de gestion qui s'appliqueront au bâti existant et futur.

Le Service Prévision des Crues Seine aval et fleuves côtiers normands (SPC SACN) de la DDTM assure sur les cours d'eau retenus par l'Etat la **prévision des crues, l'élaboration et la transmission de l'information sur les crues**. Le bureau eaux et milieux aquatiques de la DREAL assure le **suivi hydrométrique et piézométrique** des cours d'eau et des nappes.

Le SPC SACN assure également une **mission de conseil** auprès des collectivités territoriales souhaitant s'investir dans le domaine de la surveillance, l'annonce de crue, l'alerte sur les cours d'eau à réactions rapides non suivis par l'Etat ou dans le domaine de l'information sur les crues (mise en place de repères de crues, etc).

Il est prévu début 2011 un transfert du SPC au sein du Service Ressources de la DREAL.

Le bureau de la police de l'eau de la DDTM instruit les projets d'ouvrages hydrauliques (digues et barrages) au titre du Code de l'environnement et assure le **contrôle administratif** du respect des obligations du maître d'ouvrage de ces ouvrages. La DREAL Picardie assurera une **mission de conseil technique** auprès des gestionnaires d'ouvrages hydrauliques et sera également responsable du **contrôle technique** de ces ouvrages sur les régions Haute-Normandie et Picardie.

### *Contacts :*

*DREAL/SRI/Bureau des risques naturels*

*DDTM/SRMT/Bureau des risques et nuisances*

*DDTM/SSER/Bureau Prévision des Crues SACN*

*DREAL/SRE/Bureau eaux et milieux aquatiques*

*DDTM/SRMT/Bureau de la police de l'eau*



## ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET ÉLEVAGES

Les services en charge de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont :

- le service Santé et protection des animaux et de l'environnement de la DDPP pour les **élevages agricoles, les piscicultures, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires** ;
- le services Risques de la DREAL pour la **majorité des établissements industriels**.

Les inspecteurs des installations classées instruisent les dossiers de demande d'autorisation et de cessation d'activité. Ils sont assermentés et peuvent visiter à tout moment les installations soumises à leur surveillance.

Une activité peut ne pas être classée au titre de la réglementation relative aux ICPE. Dans ce cas, elle peut être soumise à la réglementation « loi sur l'eau ». Le bureau de la police de l'eau de la DDTM est compétent pour ces instructions.

### *Contacts :*

*DDPP/Service Santé et protection des animaux et de l'environnement*

*DREAL/Service Risques*

*DDTM/SRMT/Bureau de la police de l'eau*



*Bovins*

## MER, PÊCHE, BAINNADES, PORTS ET SPORTS NAUTIQUES

Le bureau de la nature, de la forêt et du développement rural de la DDTM assure l'encadrement administratif de la pêche en eau douce.

Le pôle Santé-Environnement de l'ARS, est en charge de **la surveillance sanitaire des eaux de baignade en mer et en eau douce** durant la saison balnéaire. Il assure également la surveillance sanitaire des zones de pêche à pied de loisir répertoriées. Le service Santé et protection des animaux et de l'environnement de la DDPP assure le contrôle de la zone d'élevage d'huîtres à Veules-les-Roses.

La direction interrégionale de la mer (DIRM) a en charge la prévention, la surveillance et la lutte contre les pollutions marines, la coordination des politiques publiques environnementales en mer et la réglementation et le contrôle des pêches maritimes.

La délégation à la mer et au littoral (DML) de la DDTM assure la **gestion des gens de mer et des navires, l'encadrement et le contrôle des activités nautiques** et de **l'exploitation des ressources halieutiques**. Elle exerce un pouvoir de **police portuaire** à Dieppe et au Tréport et gère le **domaine public maritime**. La DML participe au plan Polmar-Terre.

Le bureau de la police de l'eau de la DDTM est en charge de l'instruction et du contrôle de l'ensemble des **aménagement et travaux portuaires** soumis au Code de l'environnement ainsi que du contrôle des rejets de boues de dragage.

### *Contacts :*

*DDTM/SRMT/Bureau de la Nature, de la Forêt et du Développement Rural  
ARS/Pôle Santé-Environnement*

*DDPP/Service Santé et protection des animaux et de l'environnement*

*DDTM/Délégation à la mer et au littoral*

*DDTM/SRMT/Bureau de la police de l'eau*

## PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Le bureau de la police de l'eau de la DDTM a compétence pour instruire les dossiers déposés au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 par les particuliers, les collectivités et autres pétitionnaires concernant **tous installations, ouvrages, travaux, activités, (IOTA) ayant un impact sur les eaux superficielles, côtières, souterraines et les milieux aquatiques, en particulier les zones humides** (remblai en lit mineur, remblai en lit majeur, projet ayant un impact sur la luminosité d'un cours d'eau, protection des berges, création ou vidange d'un plan d'eau, etc).

Le bureau eau et milieux aquatiques de la DREAL et le service départemental de l'Onema apportent aux services de l'Etat leurs **expertises techniques** dans l'instruction des dossiers au titre de la police de l'eau.

La Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (CATER) du Département assure une **mission d'animation et de conseil technique** pour améliorer la gestion des cours d'eau auprès des collectivités et des associations syndicales autorisées.

### *Contacts :*

*DDTM/SRMT/Bureau de la police de l'eau  
DREAL/SRE/Bureau eau et milieux aquatiques  
Service département de l'Onema  
Département/CATER*



*La Durdent*

## POLLUTIONS DIFFUSES (NITRATES, PESTICIDES, ÉROSION)

La mise en œuvre de la réglementation relative aux pesticides est suivie par le service régional de l'Alimentation (SRAL) de la DRAAF. Il assure un **rôle d'appui technique, d'expertise et de contrôle en matière de protection phytosanitaire** des végétaux. Outre la surveillance biologique du territoire, les missions à caractère réglementaire concernent le contrôle des parasites dits de quarantaine pour l'import-export de produits végétaux, et le contrôle des pesticides à l'utilisation et à la distribution.

Le SRAL mène des actions en faveur de la **maîtrise des intrants** en vue de réduire les risques pour l'environnement et la santé publique, notamment par la mise en œuvre régionale du plan Ecophyto 2018.

Le bureau de la nature, de la forêt et du développement rural (BNFDR) de la DDTM est en charge de l'élaboration et du contrôle des **programmes d'actions contre la pollution par les nitrates d'origine agricole**, programmes élaborés en application de la Directive européenne relative aux nitrates d'origine agricole.

Dans l'objectif de **réduire les pollutions diffuses**, le pôle Eau Environnement et le BNFDR de la DDTM assurent la promotion et accompagnent la mise en œuvre du décret relatif aux zones soumises à contraintes environnementales. Ils peuvent notamment apporter leur appui dans le cadre des actions de réduction des nitrates et pesticides engagées dans les aires d'alimentation d'un certain nombre de captages classés comme prioritaires. Dans ce même objectif, le BNFDR de la DDTM assure la promotion et accompagne la mise en œuvre du décret en matière de zones d'érosion.

### **Contacts :**

***DRAAF/Service Régional de l'Alimentation***

***DDTM/SRMT/Bureau de la Nature, de la Forêt et du Développement Rural***

***DDTM/SIAG/Pôle Eau Environnement***

## ACQUISITION DE CONNAISSANCES

Le bureau eau et milieux aquatiques de la DREAL organise, coordonne et assure, en collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Onema, l'exploitation et la diffusion de **l'ensemble des données et des connaissances relatives aux milieux aquatiques**. Il assure également la mise en place et le suivi des réseaux de mesures sur les cours d'eau, les plans d'eau et les eaux souterraines répondant aux objectifs de connaissance, de bilan d'information sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Par ailleurs, la cellule qualité des eaux littorales de la DDTM est en charge de la **réalisation des prélèvements sur la Seine** à l'aval du barrage de Poses ainsi que dans les **ports maritimes** dans le cadre du Réseau National de Surveillance des Ports Maritimes (REPOM).

Le service départemental de l'Onema participe également à la **capitalisation de connaissances** pour les cours d'eau, les écosystèmes des milieux aquatiques et les zones humides notamment la cartographie des cours d'eau, la cartographie des zones de frayères, le suivi des migrateurs, etc.

*L'Onema a pour missions, notamment, de développer les connaissances sur les hydrosystèmes, de mobiliser la recherche, de développer l'expertise, de diffuser les savoirs, de mettre les données au service des politiques de l'eau, de connaître l'état et les usages des écosystèmes et des ressources en eau, de contrôler les usages.*

Sur l'ensemble de la zone d'action du Service de Préviation des Crues Seine Aval et fleuves Côtiers Normands (Haute et Basse-Normandie et une partie du département de l'Eure-et-Loir), le SPC est chargé de capitaliser **la connaissance des phénomènes d'inondation par débordement de cours d'eau**, dans l'objectif d'apporter son appui et ses connaissances aux différents services de l'Etat intervenant dans ce domaine.

### **Contacts :**

**DREAL/SRE/Bureau eaux et milieux aquatiques**  
**AESN/Direction Territoriale et Maritime Seine-Aval**  
**DDTM/SRMT/BPE/Cellule Qualité des Eaux Littorales**  
**Service départemental de l'Onema**  
**DDTM/SSER/Service Préviation des Crues-SACN**

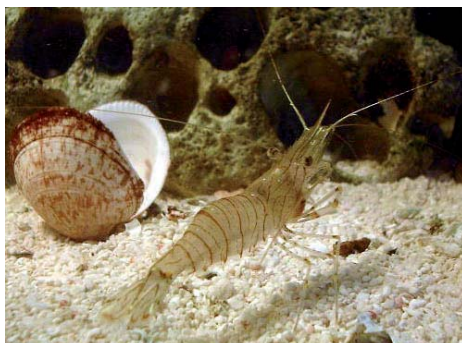
## POLICE ADMINISTRATIVE ET POLICE JUDICIAIRE

La Délégation InterServices de l'Eau dispose d'un plan de contrôles annuel qui précise les thématiques et les secteurs à contrôler en priorité. Il est validé annuellement par le Préfet et transmis aux procureurs de la République.

Le terme global « police de l'eau » couvre en fait plusieurs polices spécialisées :

- la **police de l'eau et des milieux aquatiques** exercée par les agents du bureau de la police de l'eau de la DDTM et ceux du service départemental de l'Onema ;
- la **police des installations classées pour l'environnement (ICPE)** exercée par les inspecteurs ICPE du service risques de la DREAL et du service santé et protection des animaux et de l'environnement de la DDPP ;
- la **police de la pêche en eau douce des grands migrateurs**, exercée par les agents du service départemental de l'Onema ;
- la **police sanitaire** exercée par les agents du pôle Santé-Environnement de l'ARS.

Placée sous l'autorité du Procureur, la police de l'eau judiciaire est exercée par des **agents assermentés** des différents services sus-cités.



*Crevette*

## L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

L'Agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, et piloté par un Comité de Bassin définissant les objectifs environnementaux à atteindre. L'Agence de l'eau perçoit des redevances auprès des usagers selon le principe « pollueur-payeur » et accorde des aides entrant dans le cadre de son programme pluriannuel d'intervention, sous formes de subventions et d'avances aux collectivités locales, industriels, agriculteurs et associations qui entreprennent des travaux pour mieux gérer les ressources en eaux et lutter contre leur pollution.

L'organisation de l'Agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque sous-bassin.

En Seine-Maritime, c'est la Direction Territoriale et Maritime Seine Aval qui représente l'Agence de l'eau. Elle agit dans un contexte territorial spécifique avec l'estuaire de la Seine et les fleuves côtiers normands, un territoire karstique crayeux, une forte pression industrielle, portuaire et urbaine de Rouen et du Havre, une agriculture en polyculture, de l'élevage, et de grandes cultures.

Les 4 grands enjeux de la gestion de l'eau à l'horizon 2015 en Seine-Normandie :

- 1 Préserver l'environnement et sauvegarder la santé en améliorant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques,
- 2 Anticiper les situations de crise : inondations et sécheresses,
- 3 Favoriser un financement équilibré de la politique de l'eau,
- 4 Renforcer les actions locales pour une meilleure gestion de l'eau.

***Le Comité Technique Qualité de l'Environnement (CTQE) de niveau régional réunit l'ensemble des partenaires institutionnels susceptibles d'apporter une participation financière aux projets (études et aménagements) de prévention des inondations et des ruissellements réalisés par les collectivités, aux projets d'amélioration de la connaissance dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi qu'aux projets (études et aménagements) de restauration et de protection de ces milieux .***

***C'est un lieu de concertation des financeurs et de pré-fléchage des financements qui peuvent être apportés aux dossiers présentés. Chaque projet peut potentiellement bénéficier des financements suivants : Etat, Région, Département, Agence de l'Eau, Europe.***

***Pour en savoir plus :***

[www.dise.seine-maritime.agriculture.gouv.fr](http://www.dise.seine-maritime.agriculture.gouv.fr)

## LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Le Département apporte son soutien technique et financier aux collectivités pour la réalisation de leurs projets dans le domaine de l'eau. Sa politique s'organise autour de la sécurisation de la production et l'alimentation en eau potable des seinomains, l'amélioration des systèmes d'assainissement collectif et non collectif, la préservation des cours d'eau et des milieux humides. Le Département est aussi le partenaire privilégié des maîtres d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales en zone urbanisée, la maîtrise des ruissellements et la lutte contre les inondations. Il encourage le développement d'une animation locale à l'échelle des bassins versants hydrographiques afin de promouvoir une gestion globale et durable de l'eau.

En outre, le Département met à la disposition des collectivités les moyens matériels et humains de ses cellules d'assistance et d'animation technique ainsi que du laboratoire agro-vétérinaire départemental. Dans ce cadre, le service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE) et la cellule d'animation technique pour l'entretien des rivières (CATER) accompagnent les maîtres d'ouvrage dans la programmation, la conception et la réalisation de leurs opérations ainsi que dans l'entretien des ouvrages et des cours d'eau afin d'optimiser la protection du milieu naturel.

### **Contact :**

***Le Département de la Seine-Maritime/Direction de l'Environnement***



## LA RÉGION DE HAUTE-NORMANDIE

---

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) réaffirmant la nécessité d'assurer la préservation de la ressource en eau, tant en qualité qu'en quantité, la collectivité régionale poursuit une politique volontariste en vue d'une gestion globale de cette ressource, en partenariat avec l'ensemble des acteurs régionaux et en cohérence avec les objectifs du SDAGE du bassin Seine-Normandie et de la Directive Cadre sur l'Eau.

A ce titre, la Région Haute-Normandie apporte son soutien financier à la lutte contre le ruissellement, l'érosion et les inondations en accompagnant les maîtres d'ouvrages publics dans la réalisation d'études et travaux. L'objectif est d'améliorer la connaissance de ces phénomènes et d'accompagner la réalisation d'ouvrages de régulation des ruissellements (en priorité ceux d'hydraulique douce) dans une approche globale par bassin versant.

Elle contribue également aux études, expertises et programmes relatifs à la gestion intégrée du littoral et de la mer et à la reconquête environnementale de l'estuaire de la Seine. Pour ce faire, elle apporte sa contribution au GIP "Seine-Aval" qui développe, au service de ses membres, les outils d'aide à la décision adaptés à ce territoire, dans le contexte de mise en œuvre de la DCE et du SDAGE.

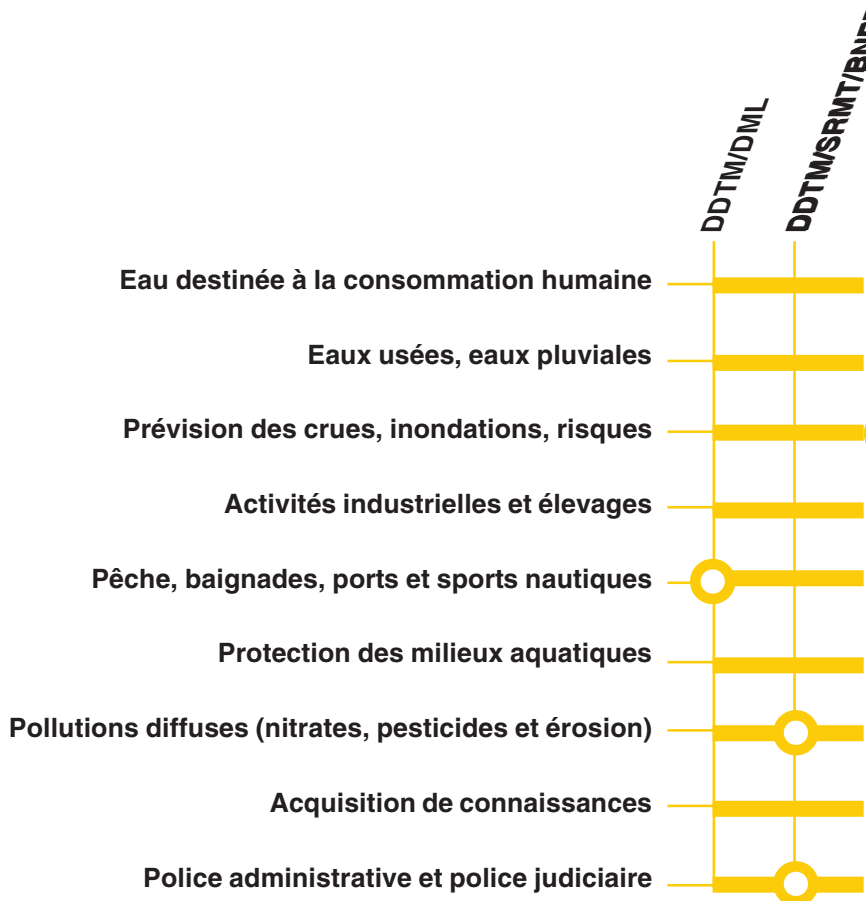
La Région s'est également engagée à soutenir les opérations exemplaires de restauration environnementale dans l'estuaire de la Seine et apporte son aide aux études et travaux visant à la réestuarisation des fleuves côtiers.

**Contact :**  
***La Région de Haute-Normandie/Service Environnement***

## EN RÉSUMÉ, QUI FAIT QUOI ???

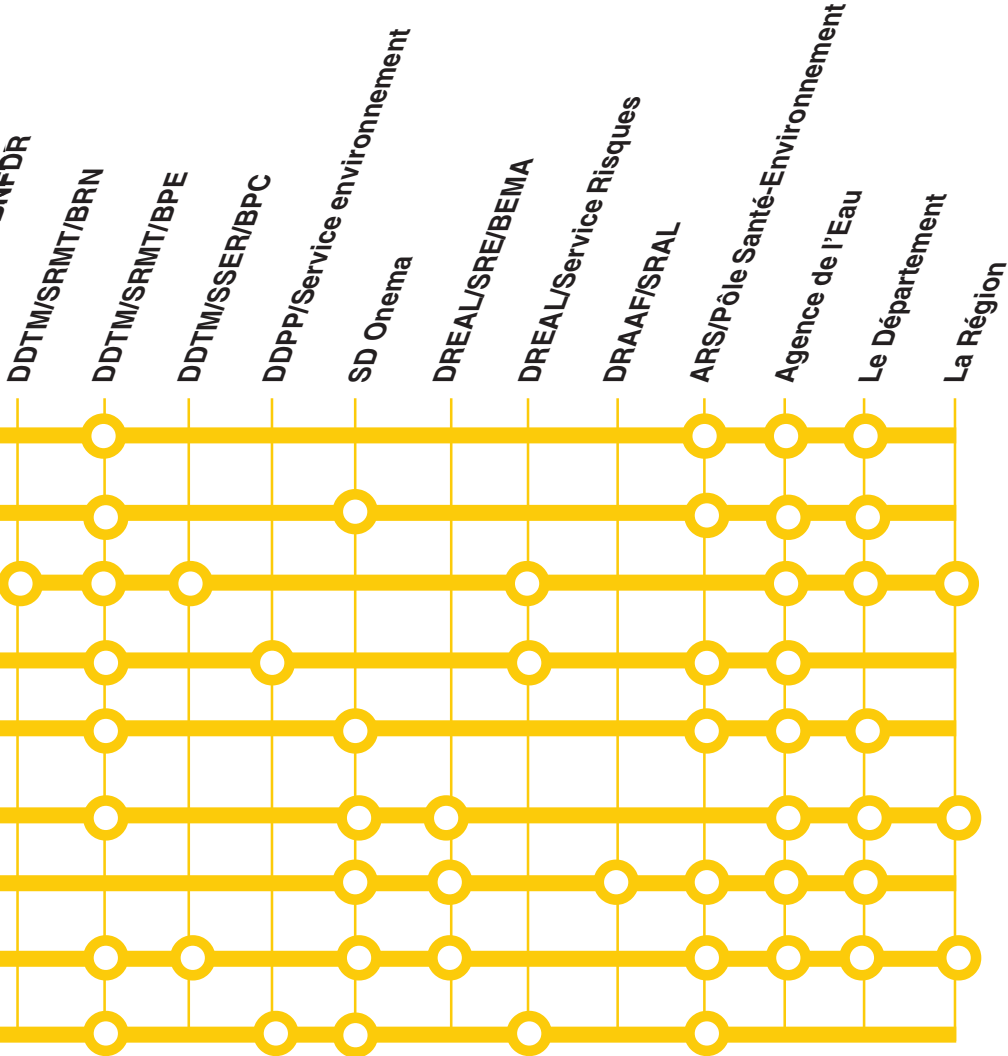
La DREAL diffuse la politique nationale et assure le cadrage des services départementaux. L'ensemble des thématiques cité dans le tableau ci-dessus.

Au niveau départemental, la mission d'animation de la DISE de la DDTM coordonne l'action



Ainsi, elle apporte un soutien technique et administratif aux services départementaux pour

des services de l'État sur l'ensemble des thématiques du tableau.



# COORDONNÉES DES SERVICES DE L'ÉTAT, DES ÉTABLISSEMENTS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE L'EAU

## DREAL

### Service Risques

21, rue de la Porte des Champs  
76037 ROUEN Cedex  
Tel. : 02 35 52 32 00  
Fax : 02 35 52 32 32  
mél : sri.dreal-hnormandie

@developpement-durable.gouv.fr

### Bureau des risques naturels

Tel. : 02 32 81 35 77  
Fax : 02 32 81 35 99  
mél : sri.dreal-hnormandie

@developpement-durable.gouv.fr

## Services Ressources

### Bureau eaux et milieux aquatiques

1, rue Dufay  
76100 ROUEN  
Tel. : 02 32 81 35 80  
Fax : 02 32 81 35 99  
mél : sre.dreal-hnormandie  
@developpement-durable.gouv.fr

## DRAAF

### Service Régional de l'Alimentation

Avenue de la Clairette  
ZAC de l'Aulnay  
76250 DEVILLE-LES-ROUEN  
Tel. : 02 32 82 96 00  
Fax : 02 32 82 96 19  
mél : sral.draaf-haute-normandie  
@agriculture.gouv.fr

## DIRM Manche Est - mer du Nord

4, rue du Colonel Fabien  
BP 34 - 76083 Le Havre cedex  
Tel. : 02 35 19 29 99  
Fax : 02 32 43 38 70  
mél : dram-hn@developpement-durable.gouv.fr

## DDTM

### Délégation à la Mer et au Littoral

Cité Administrative  
2, rue Saint Sever  
76032 ROUEN Cedex  
Tel. : 02 35 58 56 61  
Fax : 02 35 58 56 07  
mél : ddtm-dml@seine-maritime.gouv.fr

### Mission d'animation de la DISE

Tel. : 02 32 18 95 68  
Fax : 02 32 18.95 83  
mél : ddtm-madise@seine-maritime.gouv.fr

## Service Ressources Milieux et Territoires

### Bureau de la police de l'eau

Tel. : 02 32 18 95 41  
Fax : 02 32 18 94 92  
mél : ddtm-srmt-bpe@seine-maritime.gouv.fr

### Bureau des risques et nuisances

Tel. : 02 35 58 54 25  
Fax : 02 35 58 55 63  
mél : ddtm-srmt-brn@seine-maritime.gouv.fr

## Bureau de la nature, de la forêt et du développement rural

Tel. : 02 35 58 53 61  
Fax : 02 35 58 55 63  
mél : ddtm-srmt-bnfrd@seine-maritime.gouv.fr

## Service Sécurité et Education Routière

### Bureau prévision des crues

Tel. : 02 35 58 56 44  
Fax : 02 35 58 56 05  
mél : ddtm-sser-spc@seine-maritime.gouv.fr

## DDTM (suite)

### Service Ingénierie et Appui au Grenelle

#### Pôle Eau Environnement

Tel. : 02.35.58.54.06

Fax : 02.35.58.56.22

mél : ddtm-siag-pee@seine-maritime.gouv.fr

## Agence de l'Eau Seine-Normandie

### Direction Territoriale et Maritime

#### Seine-Aval

Hangar C - Espace des Marégraphes B.P. 1174  
76176 ROUEN Cedex 1

Tel. : 02.35.63.61.30

Fax : 02.35.63.61.59

mél : dsav@aesn.fr

## Agence Régionale de Santé

### Pôle Santé-Environnement

31, rue Malouet - BP 2061

76040 Rouen Cedex

Tel. : 02.32.18.32.18

Fax : 02.32.18.32.32

mél : ars-hnormandie-sante-env@ars.sante.fr

## Onema

### Service Départemental de Seine-Maritime

3, résidence du Clos des Parts

76190 YVETOT

Tel. : 02 35 96 95 59

Fax : 02.35.96.95.59

mél : sd76@onema.fr

## La Région

### Service Environnement

5, rue Robert Schuman

76174 ROUEN Cedex

Tel. : 02.35.52.57.42

Fax : 02.35.52.57.95

mél : region-haute-normandie  
@cr-haute-normandie.fr

## Le Département

### Direction de l'Environnement

57, avenue de Bretagne

Immeuble Le Bretagne

76100 ROUEN

Tel. : 02.32.81.68.70

Fax : 02.32.81.68.85

## CATER

Tel. : 02.32.81.68.70

Fax : 02.32.81.68.75

## SATESE

Tel. : 02.32.81.68.73

Fax : 02.32.81.68.75

mél : satese@cg76.fr

## DDPP

### Service santé et protection des animaux et de l'environnement

avenue du Grand Cours

76107 Rouen Cedex 1

Tel. : 02.32.81.82.32

Fax : 02.35.72.52.76

mél : ddsv76@seine-maritime.gouv.fr

## GLOSSAIRE

**AESN** : Agence de l'Eau Seine-Normandie

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**BEMA** : Bureau Eaux et Milieux Aquatiques [DREAL]

**BNFDR** : Bureau de la Nature, de la Forêt et du Développement Rural [DDTM]

**SPC SACN** : Service Préviation des Crues Seine Aval et fleuves côtiers normands [DDTM]

**BPE** : Bureau de la Police de l'Eau [DDTM]

**BRN** : Bureau des Risques Naturels [DREAL]

**BRN** : Bureau Risques et Nuisances [DDTM]

**CATER** : Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières

**CTQE** : Comité Technique Qualité de l'Environnement

**DDPP** : Direction Départementale de Protection des Populations

**DDTM** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**DIRM** : Direction InterRégionale de la Mer

**DISE** : Délégation InterServices de l'Eau

**DML** : Délégation à la Mer et au Littoral [DDTM]

**DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**ICPE** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

**IOTA** : Installations, Ouvrages, Travaux, Activités

**Onema** : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

**SATESE** : Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration

**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SIAG** : Service Ingénierie et Appui au Grenelle [DDTM]

**SRAL** : Service Régional de l'Alimentation [DRAAF]

**SRMT** : Service Ressources, Milieux et Territoires [DDTM]

**SRE** : Service Ressources [DREAL]

**SRI** : Service Risques [DREAL]

**SSER** : Service Sécurité et Education Routière [DDTM]

# NOTES

---

Handwriting practice area consisting of 20 horizontal dotted lines.



Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Mission d'Animation de la Délégation InterServices de l'Eau

Cité Administrative  
2 rue Saint-Sever - 76032 ROUEN cedex  
Tél : 02 32 18 95 68/71 - FAX : 02 32 18 95 83

Courriel : [ddtm-madise@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-madise@seine-maritime.gouv.fr)  
Site internet : <http://dise.seine-maritime.agriculture.gouv.fr>